|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description : logo**Résidence Pierre et Marie Curie 10 rue Lamennais, 35240, RETIERS**  | **COMPTE RENDU****Comité Technique d’Etablissementdu 9 Mars 2012** | QUA – EN 03.00.01 |

Etaient présents : Mme Hebert, Mme David, M. Leghie, Mme Charron, Mme Mabilais, Mme Delalande, Mme Joulia, Mme Drouet, Mme Perrois, M. Rousselet, M. Brignon

Excusés : Mme Baldini

Début de la séance : 15h00

1. ***Explication du calcul de la prime de service***

Mme Ligot a expliqué en détail, la façon dont était calculée la prime de service pour les agents titulaires et en cours de titularisation.

Voici le détail :

1. Calcul du crédit ouvert au titre de la prime de service

Total du traitement de base des agents stagiaires et titulaires X 7.5%

1. Calcul de la valeur du point de prime

Crédit ouvert au titre de la prime de service – prime du Directeur (montant fixé par l’ARS) = solde à répartir

Solde à répartir divisé par le nombre total de points obtenus (indice X note X quotité de travail X nombre de mois)

1. Calcul de la 1ère répartition (prime brute)

Valeur du point de prime X points obtenus individuellement

1. Calcul de la 2ème répartition (Calcul de l’abattement dû à l’absentéisme)

1ère répartition (prime brute) – Nombre de jours d’absence/140

1. Distribution du reliquat

En ce qui concerne la prime de service 2011, montant du reliquat distribué : 4 252.00 €.

1. ***Election des titulaires et des suppléants du CTE***

M. Rousselet rappelle que pour les élections au CTE en octobre 2011, aucune candidature n’avait été enregistrée au moment du vote malgré les sollicitations.

M. Rousselet cite la liste des 10 personnes volontaires pour constituer le Comité Technique d’Etablissement. Ce dernier doit être composé de 4 titulaires et de 4 suppléants. Mme Perrois et M. Brignon se désistent afin d’avoir les 8 personnes. En théorie, nous aurions dû procéder à un tirage au sort parmi l’ensemble du personnel.

Après une rapide délibération voici la composition du CTE :

|  |  |
| --- | --- |
| **Titulaires** | **Suppléants** |
| Séverine HEBERT | Aude JOULIA |
| Valérie DAVID | Stéphanie BALDINI |
| David LEGHIE | Florence DELALANDE |
| Catherine CHARRON | Delphine MABILAIS |

1. ***Rappel sur le rôle du Comité Technique d’Etablissement (CTE)***

Il est appelé à donner son avis sur toutes les questions collectives des salariés et doit être obligatoirement consulté sur :

- le plan de formation du personnel ;

- l’organisation et les conditions de travail ;

- les modalités d'attribution des congés ;

- les conditions générales de répartition de la prime de service ;

- l'application du régime de travail à temps partiel ;

- les aménagements des locaux, les projets de travaux ;

- le règlement de fonctionnement ;

- la politique d’amélioration de la qualité ;

- la situation budgétaire ;

- le tableau des effectifs du personnel.

M. Rousselet évoque la nécessité de réunir le CTE 3 fois par an, dont une réunion en début d’année pour présenter le plan de formation.

L’effectif du personnel est négocié tous les 5 ans par la signature de la convention tripartite. A ce jour, l’établissement compte un effectif supérieur aux moyens donnés par l’ARS et le Conseil Général. M. Rousselet insiste sur le fait qu’actuellement au niveau budgétaire, il est impossible de recruter davantage de personnel.

La prochaine convention tripartite doit théoriquement être signée en 2013 mais il n’est pas certain que cela sera fait dans les délais.

1. ***Le budget***

M. Rousselet a présenté les grandes lignes (chiffres) du budget exécuté en 2011. Voici les chiffres en quelques lignes :

- Les dépenses salariales ont été de 2 520 570 € pour un budget prévisionnel de 2 153 048 € soit 367 522 € de plus que prévu.

Pour 2012, il faudra faire des efforts par exemple par l’intermédiaire du recrutement de contrats aidés malgré la nécessité de personnels qualifiés.

1. ***Travaux et achats***

***Les travaux*** :

* La couverture d’une partie des bâtiments (entre 25 000 et 30 000 €)
* Les façades des bâtiments :
* Préalablement à la réfection des façades, un audit thermique a été réalisé afin d’identifier la provenance des pertes de chaleur et d’envisager éventuellement une isolation extérieure préalable au ravalement. Ces pertes proviennent notamment des ouvertures (portes et fenêtres). L’établissement continuera à les remplacer progressivement comme il le fait actuellement.
* Un ravalement de façade est donc prévu, mais cette opération est en cours (coût = environ 200 000 €).
* Réfection de la tapisserie et des peintures (à partir des portes coupe-feu situées à côté du bureau de la cadre de santé jusqu’à la salle à manger des familles). Les travaux débuteront bientôt.
* Un chiffrage a été fait pour remplacer les bacs à douches dans les chambres (bac trop haut, pas adapté pour les personnes âgées dépendantes) mais ce ne sera pas forcement la priorité parmi tous les travaux nécessaires (coût estimé : 150 000 €).

***Remarques*** :

* Actuellement, il n’est pas prévu d’agrandir la salle à manger des résidents par faute de financement. De plus, la mairie de Retiers a un projet de construction de petits pavillons pour les personnes âgées sur le terrain de la maison de retraite et il a été émis l’idée d’avoir une salle à manger commune. L’établissement est en attente sur ce sujet.
* De grosses difficultés pour avoir de l’eau chaude dans l’établissement. Il faudra peut-être équiper l’ensemble des chambres et les salles de bains communes de mitigeurs. Coût approximatif de pose d’un mitigeur : 150 euros \* environ 100 pièces = 150000 euros.

***Les achats*** :

* Des téléphones portables vont être achetés pour remplacer les bips. Des travaux doivent être effectués pour équiper l’établissement de bornes relais et envoyer les appels malades et toutes les alarmes sur les téléphones (coût = 30 000 €)
* Un devis est en cours pour des nouvelles tenues de travail. M. Rousselet est ouvert à la discussion pour les tenues civiles professionnelles.
1. ***Questions diverses***

* Temps de travail :
* Est-il possible de poser les RF et RTT comme l’on veut ?

Mme Drouet répond : « Non, ils sont intégrés dans le roulement des équipes pour faciliter l’organisation et faciliter également l’équité des congés entre les agents ».

M. Rousselet ajoute que cette question a déjà été débattue et que la réponse donnée est la même que dans d’autres entités (fonction publique hospitalière ou territoriale).

* Pourquoi certaines formations sont sur les temps de repos ?

Mme Drouet répond : « Certaines formations doivent être complétées afin de constituer un groupe suffisant pour les assurer. Mais bien entendu ce temps est récupéré par chaque agent. Si une personne pour une quelconque raison ne peut assister à une formation, il faut prévenir et l’on trouvera une solution »

* Est-il possible pour les personnes travaillant à temps partiel de ne pas avoir des semaines à temps plein.

Mme Drouet répond : « Non, car un temps partiel est calculé sur un mois et non sur la semaine. Ce qui veut dire qu’un agent à temps partiel peut très bien travailler une semaine complète dans le mois ».

* Les roulements ne sont pas toujours suivis.

Mme Drouet répond : « Tout d’abord, les roulements ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs, car le nombre d’agents est différent. Ensuite, les roulements sont quasiment toujours respectés sauf en cas d’arrêt et de non remplacement par manque de personnel. Il est vrai que sur la période de décembre les roulements ont été légèrement chamboulés par manque de personnel sur ce mois.

* Est-il possible de faire le poste M7 en « volant » (faire des toilettes « simples » dans plusieurs secteurs) pour pallier aux difficultés des différents services ?

Ce poste va être revu prochainement par Mme Drouet.

* Le nettoyage des fauteuils roulants ?

Maintenant, l’ergothérapeute a 1 heure par semaine pour nettoyer et réviser les fauteuils roulants des résidents. En revanche, pour un besoin ponctuel (exemple : fauteuil trop sale), il convient que les agents de soins le nettoie.

* L’imprimante de la salle de secteur des coquelicots sera enlevée dès que le stock de cartouches sera épuisé. Maintenant, toutes les impressions papier se feront sur l’imprimante du secrétariat, sauf pour la salle de soins, le bureau du médecin coordonnateur et les animateurs.
* A partir de septembre et pour plus de sécurité, le code de la serrure de la porte d’entrée du sous-sol sera changé tous les 6 mois.
* Une serrure à code sera installée sur la porte donnant accès au sous-sol des cuisines et aux vestiaires.
* Sur demande du personnel, le code de la fonction publique sera mis à disposition dans la salle de repos du personnel. Mr Rousselet ajoute qu’en cas de questionnement sur les droits du personnel, il est plus facile de demander à Mme Ligot que de lire le code.
* Le parking de l’Ehpad est réservé aux visiteurs, aux personnels et aux intervenants extérieurs. A la sortie de l’école primaire, il est difficile de se garer sur le parking. En revanche, il y a régulièrement de la place pour se garer sur le parking des cuisines.
* Est-il possible d’avoir des range vélos ?

Réponse de M. Rousselet : « Les range vélo se trouvent devant l’entrée des coquelicots, mais il est possible de les déplacer ».

* Une réunion entre les équipes de nuit et les équipes de jour va être organisée.
* La question d’un animal dans l’établissement a été évoquée mais aucune décision n’a été prise, dans l’attente de précisions sur les objectifs et les modalités.

Clôture de la réunion à 18h15.

Rédigé par Romain Brignon

Revu par M. Rousselet